



2025

ARTICLE 1 - DEFINITION

En 2025 l'ASACC Tour de Corse organise un challenge interne réservé à ses licenciés et dénommé :

Challenge Michel BRENNEUR.

Le challenge sera remis en jeu tous les ans et deviendra la propriété de celui qui l'aura remporté 3 fois

Pour participer au classement obligation est faite :

de participer à une des deux épreuves organisées par l'ASACC Tour de Corse en 2025.

de résider en Corse

d'apposer le sticker Challenge ASACC sur sa voiture de Course.

Un classement pilote et copilote sera établi.

Il sera également organisé un challenge pour les disciplines VHC - VHRS - VMRS

ARTICLE 2 - MODALITES Moderne

Epreuves qualificatives et coefficients :

Seront pris en compte tous les rallyes régionaux et nationaux avec leur coefficient, inscrits au calendrier FFSA et organisés entre le 01 Janvier et le 31 Décembre 2025

Un coefficient 4 sera attribué au rallye d'Eccica-Suaredda et un coefficient 5 au rallye Mare à Machja épreuves organisées par l'ASACC.

Les points seront attribués selon le barème suivant :

Classement Groupe Classe

Classement Groupe		Classement Classe	
1 ^{er}	5 points	1 ^{er}	15 points
2 ^{ème}	4 points	2 ^{ème}	12 points
3 ^{ème}	3 points	3 ^{ème}	9 points
4 ^{ème}	2 points	4 ^{ème}	7 points
5 ^{ème}	1 point	5 ^{ème}	5 points

*Dans les groupes comportant moins de 5 partants, seuls les points à la classe seront attribués
Lorsqu'une classe comporte moins de 3 partants (figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ) le nombre de points attribués au classement de cette classe sera divisé par 2 sauf si le concurrent est classé dans les 10 premiers du classement général du rallye.
Il est interdit de regrouper des groupes ou des classes pour l'établissement des classements.*

Les points obtenus seront multipliés par le coefficient affecté au rallye.

ARTICLE 3 - MODALITES VHC

Epreuves qualificatives et coefficients :

Seront pris en compte tous les rallyes régionaux et nationaux avec leur coefficient, inscrits au calendrier FFSA et organisés entre le 01 Janvier et le 31 Décembre 2025

Un coefficient 2 sera attribué au rallye d'Eccica-Suaredda et un coefficient 3 au rallye Mare è Machja, épreuves organisées par l'ASACC.

Les points seront attribués selon le barème suivant :

Classement Groupe Classe

Classement Groupe		Classement Classe	
1 ^{er}	10 points	1 ^{er}	20 points
2 ^{ème}	8 points	2 ^{ème}	16 points
3 ^{ème}	6 points	3 ^{ème}	12 points
4 ^{ème}	5 points	4 ^{ème}	10 points
5 ^{ème}	4 points		
6 ^{ème}	3 points		
7 ^{ème}	2 points		
8 ^{ème}	1 point		

Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 3 partants, le nombre de points attribués au classement de ce groupe ou de cette classe sera divisé par 2.

Les points obtenus seront multipliés par le coefficient affecté au rallye.

ARTICLE 4 - MODALITES - VHRS VMRS

Epreuves qualificatives et coefficients :

Seront pris en compte tous les rallyes régionaux et nationaux avec leur coefficient, inscrits au calendrier FFSA et organisés entre le 01 Janvier et le 31 Décembre 2025

Un coefficient 2 sera attribué au rallye d'Eccica-Suaredda et un coefficient 3 au rallye Mare è Machja, épreuves organisées par l'ASACC.

Les points seront attribués selon le barème suivant :

Classement Groupe Classe

Classement Groupe		Classement Classe	
1 ^{er}	5 points	1 ^{er}	15 points
2 ^{ème}	4 points	2 ^{ème}	12 points
3 ^{ème}	3 points	3 ^{ème}	9 points
4 ^{ème}	2 points	4 ^{ème}	7 points
5 ^{ème}	1 point	5 ^{ème}	5 points

*Dans les groupes comportant moins de 5 partants, seuls les points à la classe seront attribués
Lorsqu'une classe comporte moins de trois partants (figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ) le nombre de points attribués au classement de cette classe sera divisé par deux sauf si le concurrent est classé dans les 10 premiers du classement général du rallye.*

Il est interdit de regrouper des groupes ou des classes pour l'établissement des classements.

Les points obtenus seront multipliés par le coefficient affecté au rallye.

Bonus

*Un bonus de 3 points sera attribué
pour chaque coupe des dames remportées (pilote ou copilote).*

à chaque Pilote et Copilote participant en tant qu'équipage ASACC

*Chacun des participants devra faire parvenir ses résultats (copie du classement général et des autorisés à prendre le départ) au Siège de l'ASACC Tour de Corse dans un délai de 15 jours.
Passé ce délai, ils ne seront plus pris en compte.*

*Au 1^{er} Juillet et au 31 Décembre un classement provisoire sera affiché à l'ASACC Tour de Corse.
Ces classements deviendront officiels et définitifs 15 jours francs après leur publication.*

ARTICLE 5 CLASSEMENT

Le classement final sera établi par addition des points engrangés dans chaque discipline. Celui qui aura obtenu le plus grand total, sera proclamé vainqueur du Challenge, le suivant étant second et ainsi de suite.

En cas d'ex æquo, sera proclamé vainqueur celui qui aura marqué le plus grand nombre de points lors d'un rallye. Si cela ne suffisait pas à départager les ex-æquo, le nombre décroissant de points marqués dans les autres rallyes, seraient alors pris en considération.

ARTICLE 6 – DOTATIONS DU CHALLENGE

Moderne

1^{er} PILOTE Un engagement au Mare è Machja 2025

1^{er} CO-PILOTE Un engagement à l'Eccica-Suaredda 2025

Si le prix n'est pas honoré il sera réattribué donné au classé 2^{ème}

Obligation d'être licencié à l'ASACC Tour de Corse pour bénéficier de la dotation du challenge.

Il n'y a pas de dotation pour les autres disciplines

ARTICLE 6 – COUPES

Les coupes attribuées aux challenges sont :

Une Coupe du 1^{er} au 5^{ème} et une coupe des dames.

Une Coupe au mieux classé des jeunes licenciés (- de 25 ans).

Une coupe aux 3 meilleurs VHC.

Une coupe aux 3 meilleurs VHRS

Une coupe aux 3 meilleurs VMRS

ARTICLE 7 - LITIGES

Tous les cas litigieux seront examinés par le comité directeur de l'ASACC Tour de Corse